

Avis de consultation

Le vice-rectorat des îles Wallis et Futuna vous invite à nous faire parvenir une proposition commerciale selon la procédure ci-dessous.

1. Objet de la consultation

La présente consultation concerne une prestation de développement et d'intégration d'un environnement numérique de travail à destination de la communauté éducative du territoire.

2. Conditions de la consultation

2.1 Définition de la procédure

La présente consultation est lancée en vue d'offrir aux personnels de la communauté éducative et aux élèves des outils numériques à destination pédagogique, pour servir de support à l'usage du numérique en classe.

2.2 Décomposition

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches, la prestation n'est pas allotie.

2.3 Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu avec un prestataire unique.

2.4 Délai de réalisation

La période d'exécution est fixée à huit (8) mois à partir des grandes vacances scolaires sur ordre de service y compris la période de préparation et ne peut en aucun cas être modifiée. La date de livraison de l'ENT doit avoir lieu avant la fin du mois d'août 2018

2.5 Modifications de détails au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Vous devez alors répondre sur la base du dossier modifié. Si, pendant l'étude du dossier, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 Validité des offres

Le délai de validité des offres est de 30 jours, il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3. Clauses relatives à la réalisation du marché

3.1 Généralités

L'entreprise prendra les dispositions nécessaires pour effectuer les prestations de développement et d'intégration dans les règles de l'art. La solution proposée doit être basée sur la solution Envole et tous ses composants doivent être sous Licence libre.

3.2 Prescriptions techniques :

- Le socle doit être évolutif, il doit pouvoir recevoir de nouveaux composants facilement et avec une procédure reproductible et documentée.
- Support des systèmes d'authentification unique
 - CAS
 - Protocole SAML v2
- Pouvoir envoyer des emails avec le protocole SMTP
- Pouvoir relever les emails avec le protocole POP et IMAP
- Disposer des outils suivants
 - Portail personnalisable par utilisateur ou groupe d'utilisateurs
 - Edition collaborative (Traitement de texte et tableur)
 - Serveur de messagerie instantanée XMPP
 - Interface web pour la messagerie instantanée
 - Solution de E-learning (Moodle, Chamino, ...)
 - Wiki
 - Galerie d'images
 - Blog par établissement, classe ou utilisateur
 - Interface et connecteurs avec les fournisseurs de contenus pédagogiques
 - Symbaloo
 - Universalis
 - INA
 - Vocabulaire.fr
 - Eduthèque
 - Omnisep
 - ...
- Supporter les imports de comptes BE1D/ONDE, SCNET/SICEL, AAF ainsi que via des exports CSV depuis pronote/edt
- Thèmes personnalisables
- Distribution et ramassage de devoirs

3.3 Développements spécifiques à partir de la suite Envole

- Annuaire LDAP multi branches avec une branche par établissement scolaire (école ou EPNE) et une branche pour les personnes sorties de notre système scolaire.
- Import multi-établissement automatique par dépôt des fichiers
 - Les fichiers extraits des systèmes d'information se trouvent dans un répertoire sur le serveur LDAP maître.
 - Le système doit prendre en compte les fichiers extraits de SIECLE ou des fichiers CSV extraits d'une base Pronote ou EDT

- Le script de création des comptes doit effectuer le déplacement de tous les élèves et personnels n'existant plus dans un fichier d'établissement dans la branche des personnes sorties sans modifier ni l'identifiant ni le mot de passe.
- Lorsqu'une personne qui n'existe pas dans l'annuaire est trouvée dans le fichier, le script doit vérifier si le compte n'est pas déjà présent dans la branche des personnes n'ayant pas d'affectation.
 - Si le compte est présent dans les personnes sans affectation déplacement de la fiche LDAP dans la branche de l'établissement en cours
 - Si le compte n'est pas présent dans les personnes sans affectation création de la fiche LDAP en vérifiant l'unicité de l'identifiant dans toutes les branches de l'annuaire.
- Import des enseignants et personnels administratifs dans les établissements depuis l'annuaire académique.
- Synchronisation LDAP du central vers le serveur scribe établissement
- La synchronisation des mots de passes doit être bidirectionnelle.
- Création d'un thème CSS pour Wallis et Futuna

3.4 Intégration au vice-rectorat

La prestation doit inclure l'intégration de la solution sur la plateforme d'hébergement VMware du vice-rectorat avec les serveurs suivants :

- Deux serveurs LDAP master en réplication master/master
- Un serveur applicatif comprenant le serveur Web ainsi que les bases de données et espaces de stockages des élèves.
- Un serveur reverse proxy apache pour les accès utilisateurs

L'intégration doit s'effectuer sur place au vice-rectorat et la prestation doit inclure les frais de déplacement et d'hébergement du prestataire à Wallis durant la durée de l'intégration et de la formation.

3.5 Documentation

La prestation doit inclure la documentation pour permettre la modification d'un serveur scribe afin d'importer les comptes depuis une des branches de l'annuaire central ainsi que la configuration des synchronisations bidirectionnelle des mots de passes.

3.6 Formation

La prestation doit inclure la formation sur place de deux des techniciens de la DSI du vice-rectorat à exploitation de la solution mise en place.

4. Clauses relative à la remise des offres

4.1 Modalités de remise des offres

Les offres peuvent être remises soit au format papier sous enveloppe à l'adresse suivante :

Vice-Rectorat des îles de Wallis et Futuna

Service des systèmes d'information

BP 244 – Mata'Utu – 98600 Uvea - Wallis

Soit par voie électronique :

A l'adresse : dsi@ac-wf.wf avec copie à finances@ac-wf.wf

4.2 Date limite de remise des offres

Votre offre devra être parvenue au vice-rectorat soit par voie postale soit par voie électronique au plus tard **le Jeudi 23 Novembre 2017 à 17h00 heure de Wallis et Futuna (UTC+12)**.

La Vice rectrice,



Annick Baillou

